

ACTIVITES

1 – Vis-à-vis des malades et de leurs familles

- Il veille à l'accueil et à l'information des personnes hospitalisées ou résidentes et de leurs proches
- Il est attentif à la qualité de l'information (pertinence, précision, fiabilité) et au choix des supports utilisés
- Il répond aux demandes
- Il assure les visites et l'accompagnement
- Il veille à recueillir les informations nécessaires à une prise en charge et à un suivi, en respectant le domaine qui est le sien
- Il assure des permanences et/ou un accueil au bureau de l'aumônerie
- Il veille à la tenue des célébrations prévues de façon régulière sur l'établissement
- Il assure la préparation et la conduite des sépultures

2 – Vis-à-vis des soignants

- Il veille à la juste collaboration avec les équipes soignantes, pour la prise en charge des personnes

3 – Vis-à-vis de la direction et des cadres

- Il prend connaissance du projet d'établissement et peut participer à des commissions de travail lors de son élaboration

Pour le service de l'aumônerie :

- Il assure le lien avec la direction
- Il transmet la liste des membres de l'équipe une fois par an
- Il veille à la mise en œuvre de la démarche qualité (élaboration et mise en place d'outils, etc.)
- Il est référent d'une attitude conforme à la confidentialité et au secret professionnel
- Il contribue à l'élaboration du rapport d'activité pour l'établissement
- Il est responsable du budget prévisionnel et de son exécution

En accord avec la direction :

- Il élabore, remet à jour et s'assure de la diffusion auprès des personnes concernées des informations nécessaires au bon fonctionnement du service
- Il se préoccupe des lieux de culte et de leur gestion

En collaboration avec les écoles (IFSI, ...) :

- Il peut participer à la formation des élèves

4 – Vis-à-vis de l'équipe d'aumônerie

- Il est garant de la qualité du service, organise l'ensemble des activités de celui-ci dans le respect des règles de déontologie et d'éthique
- Il veille à l'identification du service par le port d'un badge
- Il encadre et anime l'équipe
- Il élabore un projet de service, en cohérence avec le projet d'établissement et avec la mission confiée par l'Eglise diocésaine
- Il facilite la collaboration et la coordination entre les différents membres de l'équipe pour les visites, le suivi et l'accompagnement des personnes qui le demandent, et -pour le service du culte- il organise le service d'accompagnement des malades et/ou résidents vers le lieu de culte

- A l'aide d'outils, il contribue à l'évaluation de l'activité et de la présence du service. Il conçoit des améliorations et prévoit les moyens nécessaires à leurs réalisations
- Il a le souci de chaque membre de l'équipe en lui confiant des tâches conformes à sa compétence et le rencontre individuellement de façon régulière pour une « évaluation »
- A l'aide d'outils spécifiques (critères de discernement, entretiens, etc.) il procède à la recherche, au discernement et à l'accueil de nouveaux membres
- Pour tout nouveau membre, il assure le suivi de la période d'essai et l'inscription à la formation initiale du diocèse et, dans la mesure du possible, il encourage la participation aux formations internes
- Il sensibilise les nouveaux membres aux règles d'hygiène nécessaires pour les visites
- Il est garant d'une attitude conforme à la confidentialité et au secret professionnel
- Il est attentif à la formation continue des membres de l'équipe

5 – Vis-à-vis de l'Eglise diocésaine

- Il participe à la réflexion de l'Aumônerie hospitalière diocésaine
- Il contribue à l'élaboration d'un « rendre compte »
- Il participe aux rencontres de travail et/ou de formation organisées par l'aumônerie des hôpitaux (diocèse, province, national)
- En lien avec le responsable diocésain et avec l'accord de la direction, il accueille des stagiaires extérieurs

6 – Vis-à-vis des autres partenaires

- A la demande de la personne, il transmet les informations nécessaires à un suivi en cas de départ de cette dernière vers un autre lieu
- En cas de besoin, il assure le lien avec les autres cultes
- Il a le souci d'un lien avec des associations présentes dans l'établissement

MODALITES D'EXERCICE DE LA FONCTION

Conditions de travail :

- Préciser le(s) site(s) de l'exercice effectif
- Préciser que les horaires sont modulables suivant les demandes, notamment en cas d'urgence.
- Préciser les conditions dans lesquelles sont assurées, ou non, les gardes et les astreintes
- Nécessité de disposer d'un local et d'un lieu de culte

Compétences requises :

- Capacité à se situer dans un établissement de soin, à travailler en partenariat avec les divers intervenants dans l'établissement
- Capacité à respecter la confidentialité et le secret professionnel
- Capacité à entrer en relation
- Capacité à écouter et à accueillir les autres
- Capacité à se laisser interpeller, se remettre en cause
- Capacité à vivre et travailler en équipe
- Capacité à animer et gérer une équipe
- Capacité à élaborer et gérer un projet
- Capacité à discerner et recruter de nouveaux membres pour l'équipe
- Capacité à vivre sa foi chrétienne dans le respect des personnes rencontrées
- Capacité à élaborer et conduire une célébration ou un temps de prière